

Code alphanumérique de la catégorie de SUP	Désignation de la catégorie de SUP	Territoire PLUI HMB	Nb sites concernés
A1	Servitudes de protection des bois et forêts relevant du régime forestier à Mayotte		
A2	Servitudes de passage des conduites souterraines d'irrigation		
A3	Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt pour l'entretien des canaux d'irrigation et de certains émissaires d'assainissement		
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau		
A5	Servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau et d'assainissement	x	24
A6	Servitude d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage		
A7	Servitude relative aux forêts dites de protection		
A8	Servitudes résultant de la mise en défens des terrains et pâturages en montagne et relatives à la protection des dunes du Pas-de-Calais		
A9	Zones agricoles protégées	x	1
A10	Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay		
AC1	Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques)	x	43
AC2	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	x	31
AC3	Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles	x	1
AC4	Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	x	1
AC4	Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)		
AC4	Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)		
AC4bis	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)		
AR1	Servitudes de champs de vue concernant les postes électro-sémaphoriques de la marine nationale		
AR2	Servitudes de champs de vue concernant les postes militaires de défense des côtes et de sécurité de la navigation		
AR3	Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs		
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air		
AR5	Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6		
AR6	Servitudes aux abords des champs de tirs	x	2
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles	x	87
AS2	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers		
EL2bis	Servitude qui concerne la Loire et ses affluents		
EL3	Servitudes de halage et de marche-pied	x	8
EL4	Servitudes relatives au développement et à la protection des montagnes		
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques		
EL6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroute		
EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques	x	1
EL8	Servitudes de champs de vue et de visibilité pour les établissements de signalisation maritime (ESM)		
EL9	Servitudes de passage sur le littoral		
EL10	Cœur de parc national		
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations	x	10
I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	x	21
I2	Servitudes liées aux installations hydrauliques concédées	x	5
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	x	38
I4	Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité	x	107
I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution de gaz		
I6	Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières		
I7	Servitudes relatives à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques		
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur et de froid	x	1
I10	Servitudes relatives à la sécurité et à la prévention des risques miniers		
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	x	2
JS1	Servitudes de protection des équipements sportifs		
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP	x	18
PM1bis	Servitudes d'inondation pour la rétention des crues du Rhin		
PM2	Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières	x	1
PM3	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	x	1
PM4	Servitude relative aux zones de rétention d'eau et aux zones dites stratégiques pour la gestion de l'eau		
PM5	Servitudes visant à ne pas aggraver les risques pour la sécurité publique en présence d'un ouvrages hydraulique		
PM6	Servitudes autour des installations nucléaires de base		
PM7	Servitudes relatives aux ouvrages ou infrastructures permettant de prévenir les inondations ou les submersions		
PM8	Servitudes relatives à la création, la continuité, la pérennité et l'entretien des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI)		
PM9	Servitudes relatives aux zones de danger		
PT1	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques	x	1
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques		
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	x	34
T1	Servitudes de protection du domaine public ferroviaire	x	2
T2	Servitude de survol au profit des téléphériques		
T3	Servitudes en tréfonds		
T4	Servitudes aéronautiques de balisage		
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)	x	1
T6	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux besoins de la navigation aérienne		
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement		
T9	Transports par câble en milieu urbain		